



Valenciennes le 06/05/2014

AUX DIRIGEANTS DES CLUBS D'ATHLETISME

➤ **Précision sur les conditions de qualification aux Championnats de France F.S.G.T.**

Que ce soit pour le CROSS ; les Courses Hors Stade ; l'Athlétisme, les trois activités pour lesquelles il y a un calendrier, au vu de ce qui se passe dans les demandes de qualifications des clubs, nous allons procéder à un récapitulatif informatique de la participation des athlètes aux compétitions du calendrier.

Nous saurons ainsi si les athlètes et les clubs répondent bien aux critères de qualification qui sont la PARTICIPATION (voir la réglementation Fédérale).

Des demandes de repêchages seront obligatoires pour celles et ceux qui seront NON PRESENTS aux championnats. Les justificatifs seront étudiés pour accord ou refus.

Vous comprenez bien que des clubs et des athlètes se plaignent de ce que certains participent à ces Championnats de France F.S.G.T. sans autres participations.

Nous ferons un essai pour les Championnats d'Athlétisme de juin et de Courses Hors Stade d'octobre à VIEUX-CONDE

Il y a encore plusieurs occasions de satisfaire aux dites qualifications pour ces deux championnats.

Nous vous remercions pour votre compréhension pour la bonne marche des activités de la F.S.G.T.

Ce sera systématique pour la saison 2014 – 2015

Bien sportivement

LA CO PRESIDENCE DU COMITE DU NORD
LA COMMISSION D'ATHLETISME